

N/REF : 8/01/2026 10H05 C:000053 I:02497
V/REF : AC/C36329
V/Email reçu le Jeudi 08/01/2026 à 10H05

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. FDC
IMMEUBLE : FERNAND DAUCE -FDC
23, BOULEVARD LAENNEC
.
35000 RENNES

Rennes, le 12 Février 2026

Référence Marché: 024089-MNU-002

LOCALISATION : 23 BOULEVARD LAENNEC - EVELYNE CHABOCHE 06 02 35 42 37 / 02 23 42 05 54
LOGEMENT N° 102756, PORTE N°34, 3° ÉTAGE

MOTIF : UN VOLET NE FONCTIONNE PLUS, BLOQUÉ OUVERT

Donneur d'ordre : Mme AS DARIY

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

INTERVENTION DU 16/01
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
OUVERTURE DU COFFRE
CONTROLE INSTALLATION
CONSTAT : TREUIL HS
PRISE DE REF ET MISE EN COMMANDE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

--

INTERVENTION DU 06/02
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
OUVERTURE DU COFFRE
ENLEVEMENT DU TREUIL
FOURNITURE ET POSE DU NOUVEAU TREUIL
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FERMETURE DU COFFRE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 10/02/26 à 12H51 adariy@aiguillon.com

CL LGESTION Email envoyé le 19/01/26 à 15H38 adariy@aiguillon.com

BONJOUR, SUITE INTERVENTION DU 16/01, PRÉVOIR REMPLACEMENT DU TREUIL CAR IL NE FONCTIONNE PLUS. DANS L'ATTENTE DE VOS INSTRUCTIONS

0801: MSG REP

SUITE A DONNER : OUI. LE 16/01/2026 A 17:25

CL LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 19/01/26 A 15:38 MME AS DARIY
CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 10/02/26 A 12:49 MME AS DARIY

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	MEN068-Rempl.treuil de volet roulant		2	130,00
				130,00
		TOTAL H.T.		130,00
		T.V.A. a 10,00%		13,00
		TOTAL T.T.C.En EURO		143,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.